

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 29 novembre 2016 fixant le nombre d'étudiants en odontologie pouvant signer un contrat d'engagement de service public au titre de l'année universitaire 2016-2017

NOR : AFSH1635015A

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du ministre de l'économie et des finances et de la ministre des affaires sociales et de la santé en date du 29 novembre 2016.

Le nombre d'étudiants en odontologie pouvant signer un contrat d'engagement de service public en application du décret du 14 août 2013 relatif au contrat d'engagement de service public durant les études odontologiques au titre de l'année universitaire 2016-2017 est fixé et réparti de la manière suivante :

UNITÉS DE FORMATION ET DE RECHERCHE en odontologie	NOMBRE DE CONTRATS D'ENGAGEMENT de service public offerts aux étudiants en odontologie
Paris-V	10
Paris-VII	12
Lorraine	9
Reims	14
Strasbourg	4
Lille-II	10
Auvergne – Clermont-Ferrand-I	10
Lyon-I	3
Brest	5
Nantes	5
Rennes-I	8
Aix-Marseille	5
Montpellier-I	3
Nice	4
Bordeaux-II	4
Toulouse-III	6
TOTAL	112